ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mardi 19 décembre 1899 — 29 Frimaire, An 108 de la République, 353e jour de l'année. 38e jour de l'automne. Lever du soleil 7 h.54; coucher, 4 h. 03

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 18 décembre, à 2 heures du soir :

Pression barométrique : 760 m m. — **Température maxima** : 0 ; **minima** : 4° — **Humidité** : 0.00. — **Etat du ciel**, nuageux — **Direction et force du vent** : N. faible

Pluie tombée depuis 24 heures, 0 mm 0.

Temps probable : Beau.

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 1 fr. 20 jusqu'à 4 fr. 20.

Fermés à midi.

MARCHÉ AU BETAIL. — Rue de l'Abattoir, n° 2 b.

MARCHÉS. — Grande-Place et place de la Liberté.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'École nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

COURS PUBLICS. — Langue anglaise, cours de demoiselles, 1re, 2e et 3e années, de 6 heures à 7 heures 1/2 du soir.

Cours de jeunes gens, 1re, 2e, 3e années, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Langue allemande, 2e cours, de 8 heures à 9 heures 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciale, cours de 2e année de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir.

La Coopérative « La Paix » a vendu **près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.**

LE LEGS BOUCHER DE PERTHES

Hier soir, à 5 heures, a eu lieu dans la salle du Conseil municipal, la distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes, que nous avons annoncée.

En l'absence du citoyen de Coek, retenu par une indisposition, le citoyen Carrette, maire de Roubaix, présidait, assisté des membres de la **commission**, MM. L. Carpentier, L. Chevalier, P. Tonneau, L. Marcoux, délégués du Conseil municipal, Georges Motte, délégué de la Chambre de commerce; l'abbé Ghesquier, délégué de la Société d'admiration mutuelle, dite Société d'émulation de Roubaix.

En face des membres de la Commission avaient pris place les lauréates.

Dans la salle se trouvaient leurs familles, leurs amis et les représentants de la presse.

Le citoyen Carrette ouvre la séance en ces termes :

Allocution du Président

Mesdames, Messieurs,

Une indisposition empêchant, à son très vif regret, notre collègue De Coek de proclamer le résultat des travaux de la commission chargée de décerner le legs Boucher de Perthes, travaux auxquels il a pris part, c'est à moi qu'échoit l'honneur de présider cette séance.

La commission a été saisie de onze demandes. Elle en a retenu quatre et a réparti ainsi qu'il suit les récompenses :

La *Prime de 500 francs* est accordée à Mlle Adèle Stalens, née à Roubaix, le 21 juin 1878, y demeurant rue de l'Ommelet, impasse Horace Vernet, 10.

La *Première médaille d'encouragement* est accordée à Mlle Marie-Aimée Feltour, née à Roubaix, le 28 Mars 1883, y demeurant rue du Tilleul, impasse Duguesclin 27.

La *Deuxième médaille d'encouragement* est décernée à Mlle Emma Van Assche, née le 17 juin 1863, à Bonderwindeke, province de la Flandre Orientale (Belgique), demeurant à Roubaix, rue Paul Bert, 11.

La *Troisième Médaille d'encouragement* est décernée à Mlle Clémence-Amandine-Julie Capart, née à Roubaix le 20 août 1860, et demeurant rue de l'Alouette, 99.

J'adresse aux lauréates, au nom de nos Concitoyens, toutes les félicitations que méritent leurs belles actions. A celles moins heureuses qui, cette année, ne figurent pas parmi les récompensées, nous envoyons aussi nos félicitations; elles continueront à se dévouer pour les leurs, donnant sans compter leurs soins et leur tendresse, amplement payées par la satisfaction du devoir accompli.

Je remercie Messieurs les Membres de la Commission du précieux concours qu'il nous donnent.

Je ne veux point oublier les citoyens assez obligeants pour nous signaler les personnes méritantes de leur entourage, la presse locale, qui donne une large publicité aux conditions du concours ouvert chaque année, non plus que vous, Mesdames et Messieurs, qui assistez à cette solennité simple et touchante. (Approbation.)

La parole est à M. MARCOUX, rapporteur des travaux de la commission.

Discours du Rapporteur

Le citoyen Marcoux s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs,

Je ne retiendrai que très peu vos instants, car nous allons nous trouver en face de connaissances.

L'an passé, les mérites d'une jeune fille de vingt ans, consolation et unique soutien depuis de longs jours déjà, d'un vieux père incapable de travailler, d'une mère paralysée et d'une sœur infirme, nous avaient paru très suffisants pour légitimer la création d'une troisième médaille d'encouragement. L'opinion publique avait, d'ailleurs, ratifié notre décision.

C'est à la titulaire de cette troisième médaille, Adèle Stalens, que la Commission a décidé de décerner, en 1899, la prime de cinq cents francs.

La jeunesse de la vaillante fille, toute d'obscur et patient dévouement, a connu, en effet, durant les douze mois qui viennent de s'écouler, de plus grands devoirs encore. Adèle Stalens a assumé d'autres charges; elle a rapproché plus près d'elle, pour s'y mieux consacrer, d'autres douleurs; elle a vouln plus voisines, d'autres misères. Nous vous parlions, naguère, de sa sœur, atteinte depuis six ans d'une maladie de poitrine, et qu'elle soignait, partageant son temps entre sa mère et elle. Cette sœur, alitée depuis plus d'un an, habite aujourd'hui dans la modeste demeure d'Adèle Stalens.

Jugez, Messieurs, disait notre lauréate, dans sa lettre à la Commission qui m'a chargé d'avoir l'honneur de parler devant vous, — jugez si mes veilles se prolongent, pour pouvoir subvenir aux besoins de cette famille souffrante. J'arrête là, ajoutait-elle, car j'ai confiance en votre justice et en votre humanité.

Vous aviez raison, Adèle Stalens, de compter sur l'esprit de justice et d'humanité de ceux à qui vous vous adressiez. Ils servent vraiment la Justice et l'Humanité en donnant à votre dévouement filial la récompense qui lui est due.

***

Nous n'avons pas cru pouvoir ne pas accorder à Adèle Stalens la prime entière, que la générosité du bienveillant Boucher de Perthes a mis annuellement à notre disposition et cependant les mérites déjà anciens des autres concurrentes sont bien dignes de nous arrêter.

Aussi bien, vous connaissez déjà ceux de Marie DELTOUR, à qui nous décernons, cette année comme l'an passé, la première médaille d'encouragement.

Vous savez quelle grande sœur affectueuse douce et courageuse elle fut pour ses huit plus jeunes frères. Elle n'a point démérité, hélas, au contraire, depuis que le rapport de 1898 nous la représentait comme le véritable type de l'ouvrière modèle dont le bon philanthrope d'Abbeville a voulu récompenser le dévouement.

***

Emma VAN ASSCHE obtenait, en 1898, la seconde médaille d'encouragement.

C'est la vaillante que nul travail ne rebute, que les plus vives souffrances physiques n'abattent point, quand il faut se dévouer, soit pour les siens, soit pour des étrangers à sa famille, dont les misères lui font oublier ses charges personnelles...

Comme pour Marie Deltour, nous maintenons à Emma Van Assche la deuxième médaille d'encouragement.

Ces médailles, plusieurs fois obtenues, constituent, aux termes mêmes des dispositions testamentaires de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, un droit à une part égale à la moitié de la prime. Mais, peut-être, Mlles Marie Deltour et Emma Van Assche n'auront-elles pas à subir tout le stage imposé, avant d'obtenir une récompense plus haute que celles décernées jusqu'à ce jour.

***

La Commission a été unanime à penser qu'il y avait lieu, cette année encore, d'user du droit qu'elle a de dépasser le nombre des médailles d'encouragement normalement mis à sa disposition. Elle a décidé de créer une troisième médaille et de l'accorder à Mlle Clémence Capart, qui est sur le point d'atteindre l'âge passé lequel elle ne saurait plus prendre part au concours.

Clémence CAPART, née à Roubaix en 1860, est ouvrière bobineuse. A treize ans, elle entrait à l'atelier pour, avec son salaire d'enfant, aider aux besoins du foyer paternel.

Les renseignements qui nous ont été fournis vont vous dire ce que fut sa vie depuis lors.

Restée seule, avec ses vieux parents, elle se consacrait à eux, cherchant à leur donner un peu de bien-être, voulant qu'ils soient, par elle, à l'abri du besoin. La tâche était belle, mais elle était dure. Car, après avoir peiné toute la journée à la fabrique pour gagner la vie de toute la maisonnée, Clémence Capart devait encore passer une partie des nuits, afin de pourvoir le père et la mère des objets de première nécessité. Cela fut rude, surtout pendant la longue maladie de la mère, décédée en 1884. Bien des nuits s'écoulèrent alors à laver et à préparer les objets que la malade avait dû employer pendant le jour et qui, le lendemain, lui étaient encore utiles.

Depuis cinq ans, Clémence Capart a reporté tous ses soins et toute son affection sur son vieux père, âgé de 83 ans, presqu'infirme. Et son unique ambition est de faire aussi douce que possible la vieillesse du vieux travailleur.

***

Je n'ai plus rien à ajouter.

Vous connaissez, Mesdames et Messieurs, les raisons qui ont guidé nos choix et j'ai tenu la promesse, faite au début, de retenir votre bienveillante attention moins longuement que de coutume.

Et puis, ne le savons-nous pas? Le dévouement dans la classe prolétarienne est discret et ne désire point qu'on le loue pompeusement.

Cette modestie même constitue un mérite de plus pour les vaillantes filles de ce peuple, chez qui tant de courage coudoie tant de souffrance et qui n'attendra plus bien longtemps. Laissez-moi l'espérer, l'aurore du beau jour, où radieux le soleil de la Justice se lèvera pour tout le monde.

Alors, les Adèle Stalens, les Marie Deltour, les Emma Van Assche et les Clémence Capart et toutes celles que, depuis douze ans vous avez vu passer devant vous, n'auront plus à connaître les jours d'angoisse et les nuits sans repos pour arriver à donner le morceau de pain quotidien à leurs vieux parents et à leurs frères plus jeunes.

Ce jour, le travailleur fatigué aura sa part de bien-être et de repos. Ce jour, disparaîtra la Vieille Iniquité qui condamne à une vie de misère les braves et honnêtes gens dont la détresse suscite les dévouements par nous récompensés.

Ce jour-là, les choses qui ne sont pas comme elles devraient être, seront remises dans l'ordre. Ce jour-là, selon la parole de Boucher de Perthes en 1848, la minorité cessera de trembler parce que la majorité aura cessé de souffrir.

***

La lecture de ce rapport a été accueillie par de vives marques d'approbation.

Les diplômes et les médailles ayant été remises aux récompensées, dont la joie est manifeste, la séance est levée.

A l'année prochaine !...

LA DISCORDE

On l'a dit, et c'est la vérité : l'union est loin d'exister encore parmi les adversaires du Parti ouvrier. Outre les républicains sincères que leur naïveté et leur confiance en M. Eugène Motte ont fait échouer en la galère de l'Union démocrate et Patriotique et qui ont tout l'air de s'en repentir aujourd'hui, il y a aussi ceux qu'on appelle les démocrates chrétiens qui, eux aussi, ne sont plus satisfaits de la situation et qui le manifestent par des déclarations violentes.

Depuis près d'un an déjà, un certain nombre de ces derniers ont rompu avec ceux de leurs camarades qui continuent, malgré toutes les voies antidémocratiques de M. Motte, à acclamer sa politique. Pour la plupart, d'ailleurs, c'est l'emploi qu'ils occupent et qui leur procure du pain quotidien fait agir ainsi.

Les désintéressés, les sincères ne veulent plus, à aucun prix, se trouver aux côtés du député millionnaire. Des velléités de revolte grondent en eux et il ne faudrait qu'une occasion pour que la révolte éclatât, complète. En ce moment, nous savons que les démocrates organisent une réunion publique qui aura lieu à l'Hippodrome et dans laquelle prendra la parole M. l'abbé Lemire, député. Il paraît que cet acte sera en quelque sorte un défi lancé aux partisans de M. Eugène Motte par les démocrates chrétiens qui ont l'intention — certains d'entr'eux le déclarent ouvertement — de porter des candidats aux élections municipales prochaines, en faisant liste à part.

Nous n'avons pas à nous réjouir de la discorde qui règne à l'Union dite sociale et patriotique et à la regretter. Nous l'avions prévue et cela devait fatalement arriver.

Nous la constatons pour dire, une fois de plus, qu'elle est la résultante des promesses non-tenues du candidat que les électeurs ont nommé en mai 1898. Les désillusions vont commencer à venir, si elles ne sont déjà venues pour tous ceux qui ont voté pour M. Motte avec l'espoir de voir leur position sociale s'améliorer. Et ce n'est pas ce qui apaisera la discorde, au contraire.

L. B.

Les eaux potables. — L'administration municipale a fait décider par la Commission mixte des eaux, de canaliser immédiatement en eau potable, les rues suivantes :

Rues : 1° de la Perche ; 2° de Denain ; 3° de la Balance ; 4° de Bouvines ; 5° de Naples ; 6° de Wasquehal ; 7° cité Nabuchodonosor ; 8° Rues d'Isly ; 9° d'Italie ; 10° Monge ; 11° des Parvenus ; 12° Cugnot ; 13° Vancanson ; 14° St-Roch ; 15° de Mons ; 16° Jean-Bart ; 17° St-Louis ; 18° de Leuze ; 19° de Valmy ; 20° des Vosges.

La longueur des conduites sera de près de 5400 mètres. La canalisation desservira une population supérieure à 11,000 habitants.

Emprunt de 1893. — Le 22 janvier 1900, à 11 heures du matin, il sera procédé publiquement, dans la salle des adjudications de l'Hôtel de Ville, au tirage au sort des 61 obligations de l'emprunt de 1,158,000 fr., remboursables le 1er mars suivant.

Émises à 482 fr. 50, ces obligations sont remboursables à 500 francs, sous déduction de 4 0/0, sur la prime de 17 francs 50, soit à 499 fr. 50.

La Chambre de Commerce à l'Exposition de 1900. — La Chambre de Commerce prie MM. les industriels auxquels elle a écrit dernièrement, relativement à l'Exposition collective qu'elle a décidé d'organiser à l'Exposition Universelle de 1900, de vouloir bien lui faire parvenir sans retard, rempli et signé, le bulletin d'adhésion qui était joint à sa circulaire.

Les inondations de 1897. — Le Conseil de Préfecture a condamné, vendredi, la ville de Roubaix à payer pour dommages causés par les inondations venues à la suite des pluies d'orages de 1897 :

Prime-Étrennes à nos Lecteurs

TYPE N° 1
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 francs

TYPE N° 1 — **Bon-Prime** — N° 15 — TYPE N° 2

TYPE N° 2
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 fr. 50

Pour avoir droit à cette Prime il faut être porteur de 10 Bons se suivant.

63.072 fr. 48 à la Société Allart et Cie, qui en réclamait 90.000.

450 fr. à M. Bourdeau.

Jambe fracturée. — M. Georges Mansart, 40 ans, tisserand, demeurant rue Solférino, cour Petit, 6, a fait une chute en glissant, samedi soir, sur le trottoir de la rue de Tourcoing.

Le docteur Morival, qui a soigné le blessé, a constaté une fracture du péroné et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Tombé dans la rue. — Hier matin, vers 10 heures, près de l'octroi de Roubaix, rue Carnot, à Tourcoing, un ouvrier mosaïste, de nationalité italienne, nommé Ange Crovato, âgé de 48 ans, demeurant au « petit château » rue Blanchemaille à Roubaix et travaillant à la mairie de Tourcoing, pour le compte de M. Dagostin, a fait une chute sur le bord du trottoir.

M. le docteur Delahousse, qui a soigné le blessé, a constaté une fracture compliquée de la jambe droite, et l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu.

Chute dans l'escalier. — Le nommé Louis Bernard, âgé de 32 ans, tiseur, demeurant rue Hellmann, 34, a fait une chute dans l'escalier de l'estaminet Bompierre, au coin des rues de l'Epeule et des Arts.

Le docteur Isbecque qui a été appelé à soigner le blessé a constaté des contusions multiples à la tête; on craint même une fracture du crâne.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le respect des jardins publics. — Nestor M..., garçon boucher, demeurant à Roubaix, a été l'objet d'une contravention pour avoir traversé les pelouses du jardin de Barbieux.

Les rentes des travailleurs. — Le 15 décembre, un accident est survenu chez Florimond Wattel, rue du Moulin.

Le nommé D'Hondt Théophile, tisserand, âgé de 46 ans, demeurant rue Cugnot, 99 a reçu un coup de navette sur la paupière droite.

Le docteur L'Herbier a déclaré 4 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Motte et Bourgeois le 15 décembre.

Le nommé Vanhabrouck Louis, teinturier, âgé de 40 ans, demeurant à Lys-les-Lannoy, s'est fait un effort en tombant avec une pièce de tissus.

Le docteur Godefroy a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 14 décembre un accident est survenu chez Motte-Bossut fils, boulevard Gambetta.

Le nommé Vaneslander, contre-maître, âgé de 41 ans, s'est donné un coup sur le coude, il en est résulté un phlegmon.

Le docteur Pirquet a déclaré 1 mois d'incapacité de travail.

— Dans le même établissement, le 15 décembre, le nommé Buffard Paul, aide-chauffeur, âgé de 22 ans, a eu le pied engagé sous la roue d'une voiture. Il a contusionnant violemment le dos du pied.

Le Dr Picquet a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 15 décembre, un accident est survenu chez Delespierre Lemin, rue de l'Alma, 26.

Le nommé Maes Adolphe, domestique, 55 ans, demeurant rue de Turin, en déchargeant une caisse de sa voiture, s'est fait un effort aux reins.

Le docteur Lepers a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu le 15 décembre chez Auguste Florin.

Le nommé Holbig Joseph, tisserand, demeurant rue du Blanc-Seau, 35, s'est fait une plaie à l'auriculaire droit en tombant, pour cause inconnue.

Le docteur Bernard a déclaré huit jours d'incapacité de travail.

Le 15 décembre un accident de travail est survenu dans l'établissement de la Chronographie artistique du Nord.

Le nommé Delespierre Morse, ouvrier, âgé de 14 ans, demeurant à Mouveaux par suite d'un faux mouvement a eu la main gauche écrasée entre un rouleau et un cylindre.

Le docteur Delattre a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Ch. et Alphonse Screpel, rue de la Tuilerie.

Le nommé Van Aerle Jean, mécanicien, âgé de 28 ans, demeurant rue St-Pierre à Croix, s'est brûlé la jambe gauche en tombant dans un bac d'eau bouillante.

Le docteur Soufroy a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 15 décembre, un accident est survenu chez Wibaux Florin.

Le nommé Duthoit François, rattacheur, âgé de 36 ans, demeurant rue Monge, a eu le pied droit comprimé entre une poulie et son support ; il en est résulté une contusion de ce pied.

Le docteur Picquet a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Léon Allart et Cie.

Le nommé Vandenbrouck Sidonie, soigneuse, 17 ans, demeurant rue de la Conférence, a eu le médius droit contusionné pour la chute d'un poids.

Le docteur Druesne a déclaré 6 jours d'incapacité de travail.

— Le 16 décembre un accident de travail s'est produit chez Wibaux Florin, rue Fosseaux-Chênes, 47.

Le nommé Lefebvre Louis, rattacheur, âgé de 49 ans, demeurant rue d'Iéna, 34, a eu le bras serré entre le chariot et une colonne ; il en est résulté une contusion de l'avant-bras droit.

Le Dr Picquet a déclaré 6 jours d'incapacité de travail.

— Dans le même établissement, le 15 décembre, le nommé Desimpelaere Hubert, manœuvre, âgé de 27 ans, demeurant à Ecarmailles (Belgique) s'est piqué au médius gauche en coupant une courroie.

Le docteur Picquet a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu le 15 décembre, chez Delattre et Paulus, rue de Tourcoing, 107.

Le nommé Verlof Adolphe, âgé de 29 ans, demeurant rue de Jemmappes, 24, en conduisant une brouette a eu l'annulaire droit écrasé, entre les brancards de la dite brouette et un palier.

Le docteur Picquet a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 16 décembre, un accident de travail s'est produit chez Joseph Leveugle, chaudronnier en fer, rue de l'Ommelet, 112.

Le nommé Morel Alfred, chaudronnier, âgé de 24 ans, demeurant rue des Sept-Ponts, 83, a reçu sur la main gauche un coup de marteau lui occasionnant violemment le médius gauche.

Le docteur Picquet a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu chez L. Glorieux et fils, le 14 décembre.

Le nommé Noyelle Pierre, tisserand, âgé de 40 ans, demeurant rue de la Makelterie, cour Saint-Louis, 11, en tombant d'une hauteur de 6 mètres, s'est contusionné le pied droit avec entorse.

Le docteur Picquet a déclaré 25 jours d'incapacité de travail.

Théâtres et Concerts

Théâtre Couvreur. — Le magnifique drame LES DEUX GOSSES avait attiré au théâtre de la rue Archimède un nombre considérable de spectateurs. L'interprétation a été de tous points supérieure, les détails réglés avoir un soin tout particulier.

Au second tableau (la mort de Briquet), a été rendue magistralement par M. Bracco.

Au quatrième tableau, l'association La Limace (L. Couvreur), Zéphirine (Madame Mottel remplaçant au pied levé, Madame Franck, empêchée), Fadart et Mulot (Mortel Fils et l'ami Germain) formaient un quatuor réussi d'affreux coquins.

Monsieur Angelo et Madame Henriot dans les rôles de Monsieur et Madame de Kerloor se sont montrés les deux excellents artistes que nous connaissons. Enfin les deux gosses Fanfan et Claudinet joués par Mlles Bracco et Durselen ont enchanté le public par la façon gracieuse et touchante dont elles se sont acquittées de leurs rôles.

Le spectacle s'est terminé par la « Fille du Régiment », l'opéra comique qui avait obtenu dimanche dernier un succès éclatant.

Notons encore que Mme Lejeune, MM. Cazeaux, Béral et Bracco ont eu leur succès habituel. Félicitations en passant au chef d'orchestre M. Lejeune ainsi qu'aux cornettistes Bogaert et Paul Eucher.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

De nouveau nous prions nos clients, de toujours indiquer sur leurs commandes de coke, le numéro ou la grosseur qui leur convient.

N° 0, grosseur de la noix.
N° 1, grosseur de l'œuf. 1 fr. 40.
N° 2, grosseur de 3 à 7 cm.
Coke gros ou tout venant, 1 fr. 20.
Gresillon-noisettes, 0 fr. 80.
Coke fin ou grenu, 0 fr. 60.

L'Hectolitre comble sur la cour

TRIBUNE PUBLIQUE

A propos de l'Armée du Salut

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, 18 décembre 1899.

A Monsieur le Directeur du journal *l'Egalité*.

Monsieur,

Ci-joint une lettre en réponse à une correspondance du *Journal de Roubaix*. Comme ces messieurs savent bien attaquer et répandre les insinuations malveillantes, et ferment et font fermer quelquefois aussi leurs colonnes aux justes réclamations, nous vous demandons de bien vouloir nous faire l'hospitalité de vos colonnes afin que la vérité soit connue de tous.

En vous remerciant d'avance,

Recevez, Monsieur, l'assurance de la parfaite considération d'un vrai français.

A. CORNIER,
Officier de l'Armée du salut.

Roubaix, 18 décembre 1899.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix* (ville).

Monsieur,

Je viens de lire dans le numéro de ce jour de votre journal, une lettre concernant l'œuvre de l'Armée du Salut que j'ai l'honneur de représenter dans la Ville de Roubaix.

Votre correspondant est bien mal informé, car sa lettre est bourrée d'inexactitudes d'abord, et d'insinuations malveillantes ensuite.

Mais je ne relèverai que les inexactitudes, car la malveillance ne peut nous toucher, n'ayant elle-même aucune place dans nos cœurs.

L'Armée du Salut, n'est pas l'émanation d'une œuvre protestante, elle est une œuvre d'évangélisation *pure*, indépendante, n'ayant aucune attache avec quiconque. Elle n'est pas protestante, car pour être protestant il suffit que les parents l'aient été, et les enfants le sont, de même pour être catholique, tandis que, pour être chrétien, il faut être converti, « naître de nouveau », selon l'expression de Jésus-Christ même, et alors on devient un de ses disciples.

Même pour votre correspondant s'il appartient à cette race de Français qui ne courbent l'échine devant d'autres personnes que devant la vérité. Je vous prie Monsieur le Directeur de bien vouloir insérer ma réponse à la même place et avec les mêmes caractères de la lettre de votre correspondant et avec le titre : « Le Banquet offert par l'Armée du Salut ».

Agréez, Monsieur le Directeur, les salutations d'un vrai français.

A. CORNIER,
Officier de l'Armée du Salut,
12, rue Ste-Elisabeth.

Nous insérons cette lettre à titre de curiosité et... d'enseignement.

Il est bon de constater que le *Journal de Roubaix*, qui consacre des colonnes entières aux œuvres jésuitiques et aux cérémonies liturgiques, se fait néanmoins appliquer des voices de bois vert et par le journal catholique *le Peuple* et par les évangélistes de l'armée du Salut.

M. Reboux a heureusement le sein de M. Motte pour se consoler.

Et c'est là ce que nous sommes heureux d'être.

L'armée du Salut ne parcourt pas l'Algérie, la Tunisie, ni Madagascar, car elle ne travaille pas encore dans ces Colonies, et dans les pays où elle travaille, elle ne prépare qu'une seule insurrection, celle de la résistance au péché, et à toute apparence de mal sous toutes ses formes.

L'armée du Salut n'est pas plus Anglaise en France que l'Église catholique n'est italienne : en tous cas depuis les 18 années qu'elle travaille dans ce pays elle a su gagner l'estime de toutes les consciences droites qui ont vu et connu les résultats de son travail. Et c'est là ce qui aura lieu dans la ville de Roubaix, après que le peuple, *vraiment droit*, aura pu être en contact avec nous et nous aura vus à l'œuvre.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 18 décembre 1899

NAISSANCES. — Julienne Leplat, rue de Bouvines, cour Fontier, 45. — Raymonde François, rue du Tilleul, 281. — Noël et Suzanne Devalder, jumeaux, rue Marc Séguin, 11. — Flore Hillewaert, rue de la Conférence, 60. — Jeanne Vanaverbeck, rue Chonsel, maisons Foveau, 28. — Maurice Fremcann, rue de l'Epeule, 31. — Fernande Leclercq, rue du Tilleul, impasse St-Louis, 20. — Jeanne Hannesse, rue de l'Ommelet, 189. — Charles Debrock, boulevard de Cambrai. — François Vanoudhesden, id.

DÉCÈS. — Eugène Duleu, 4 mois, rue d'Anzin, 10. — Suzanne Desbarbieux, 5 ans, rue Montgolfier, 31. — Valentine Egermann, 2 mois, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 1. — Marthe Lesy, 2 mois, boulevard d'Armentières, 81. — Jules Cocheteux, 4 mois, rue Chateaubriand 34. — Bertha Vandoorselaere, 8 mois, rue Franklin, 143. — Pierre Tuncq, 10 mois, rue Thèle, 7. — Georges Castel, 1 an, rue des Ogiers, 104. — Morienne Osson, 24 ans, rue Beaurewaert, 133. — Marie Vanschepdael, 77 ans, rue St-Jean. — Louis Deuwé, 38 ans, rue Blanchemaille. — Prudence Desmettre, 19 ans, id. — Germaine Merchez, 1 an, rue du Bassin, 20. — Georges De Stoppelier, 4 mois, rue Étrangère, 58. — Marie Dubois, 18 mois, rue des Longues-Haies, cour Vromant, 11. — Mort-né, 2.

SAVON AU MUSC DU LEHÉLÉ N° 29
Plus enveloppant, plus puissant.

TOURCOING

Accident mortel. — Dimanche, vers 4 h. 1/2 de l'après-midi, un jeune garçon de 10 ans, le nommé Achille Vanderplancq s'amusait à glisser sur une flaque d'eau gelée dans la briqueterie Briet, au Touquet, lorsqu'il tomba soudain à la renverse.

Se relevant aussitôt, l'enfant se dirigea précipitamment vers le domicile de ses parents, et en y arrivant il alla se coucher sur son lit.

Environ 2 minutes après s'être étendu, il fut pris d'envies de vomir. Se relevant, le petit malheureux fit quelques pas dans la chambre et tomba raide sur le plancher.

Les parents qui l'avaient suivi, étonnés de son étrange allure, se précipitèrent pour le relever et le déposèrent sans connaissance sur le lit.

Le docteur Playoust appelé en toute hâte, ne put que constater le décès, dû à une fracture compliquée de la base du crâne.

On juge de la douleur des parents, qui ne pouvaient admettre que leur enfant qui les avait quittés quelques instants auparavant plein de vie et de santé, gisait là, inerte.

Accident grave. — Un homme d'équipe de la gare, le nommé Declercq Valery, était monté sur le tampon d'un wagon, faisant partie d'un train de marchandises en manœuvre, et tomba à cheval sur le tampon.

Il ne put se dégager sans le secours d'un camarade et il fut fut impossible de se tenir debout.

Le docteur Fichau, immédiatement appelé, ordonna d'urgence le transport du blessé à l'Hôpital Civil.

Les imprudents. — Pendant que la mère avait le dos tourné, les enfants de Vanderdonckt Théophile, demeurant rue du Brésil, le jeune Henri âgé de 6 ans, et son frère Odon âgé de 3 ans, renversèrent une marmite d'eau bouillante, que leur mère venait de poser à terre.

Henri ne reçut que de légères brûlures à la jambe gauche, mais son frère Odon a été assez gravement brûlé, au bras droit, et aux parties sexuelles.

Les deux enfants sont en bonne voie de guérison.

Les violences. — La nommée Leclercq Maria, femme Marteens, âgée de 19 ans, ouvrière de fabrique, demeurant à Mouscron, a été l'objet d'un procès-verbal, pour coups portés à la femme Vervaecke.

La scène s'est passée, samedi soir, à la sortie de l'usine Herbaux où elles travaillent toutes deux.

Les fraudeuses. — Les employés de service de la douane, à la gare de Tourcoing, ont mis dimanche soir en état d'arrestation, les nommées Linchon Josephine, et Lepers Marie, domiciliées à Roubaix, qui revenaient de Belgique porteuses de 7 kilos de café chacune, représentant une valeur de 21 fr.

Elles ont été remises entre les mains de la gendarmerie qui les amènera aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille.

Un feu de cheminée. — Dimanche vers 2 h. 1/2 de l'après-midi, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Delannoy Victor, rue St-Joseph, 14.

Aidé par ses voisins, M. Delannoy, en peu de temps se rendait maître du feu, qui menaçait de gagner la chambre à coucher.

Les dégâts sont insignifiants.

Les rentes des travailleurs. — Le 15 décembre, un accident est survenu chez Duvillier-Wattine, filateur de coton, rue du Tilleul.

Le nommé Maurice Destailleur, fileur, âgé de 24 ans, demeurant à Mouscron, hameau du Dragon, 728, en tombant sur le bout d'un rail, se blessa à la plaie du pied gauche.

Le docteur Roussel a déclaré dix jours d'incapacité de travail.

— Le 16 décembre un accident est survenu chez Lepoutre-Six et Cie, négociant en charbon au Blanc-Seau.

Le nommé Delerienne V., garçon d'écurie, âgé de 45 ans, demeurant à Arrois, Belgique, a reçu un coup de pied de cheval sur le pied droit.

Le docteur Dupont a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Le 16 décembre un accident est survenu chez Jacquart, filateur, rue de la Croix-Rouge.

Le nommé Etienne Schuin, doubleur, âgé de 26 ans, demeurant rue de la Croix-Blanche, en tombant dans la cour de l'établissement, s'est contusionné la jambe gauche.

Le docteur Leduc a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 16 décembre, un accident de travail est survenu chez Lienart, Wattier, teinturier rue Verte.

Le nommé Dyl.ot Henri, teinturier, âgé de 32 ans, demeurant rue Verte, a reçu de l'eau bouillante sur le pied gauche.

Le Dr Bourgois a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Bureau de Bienfaisance. — L'administration charitable apprenant que divers marchands refusent, sur présentation de cartes, de fournir le charbon accordé par le bureau de bienfaisance, avise les intéressés qui seront reconnus être dans ce cas, qu'ils seront rayés du bénéfice de la liste des fournisseurs pour l'année 1900.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 18 décembre 1899

NAISSANCES. — Edmond Heuerman, rue Jouffroy, 18. — Madeleine Malle, rue Nadaud, 15. — Marie Vandenchant, rue du Blanc. — Eugénie Harnoy, rue de Roubaix, 110. — Pauline Nutten, rue du Blanc-Seau, 35. — Pierre Delmotte, rue de Cronstadt. — Jeanne Stadeus, rue de l'Industrie.

DÉCÈS. — Pauline Gailez, 31 ans, rue des Orphelins, 1. — Léa Marine, 26 ans, rue de Gand, 201. — Berthe Vandecasteel, 1 jour, rue de Lille. — Germaine Hoste, 2 mois, rue du Général Souham. — Adèle Grimonprez, 7 mois, rue de l'Epeule. — Auguste Van Caeveghe, 65 ans, rue du Touquet. — Marie Ducoulombier, 2 ans, rue Winoc-Chocqueel, 22. — Achille Deplancke, 3 ans, rue du Touquet, 224. — Arthur Maragne, 57 ans, rue du Vieux-Bouillot, 73. — Julienne Baticel, 81 ans, rue des Usines, 41. — Marie Debruyckere, 2 ans, rue du Tilleul. — Carlos Piat, 24 ans, rue d'Austerlitz, 22. — Désiré Roethals, 67 ans, rue du Moulin, 400.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Contributions directes. — Par arrêté préfectoral du 14 décembre 1899, le contingent principal des Contributions a été fixé comme suit pour l'année 1900 :

Foncier (propriétés non bâties) 2,236 fr.
Personnelle mobilière, 2[illegible] fr.
Portes et fenêtres, 22,[illegible] fr.

Droits de place. — L'adjudication des droits de place sur les marchés aura lieu le samedi 30 décembre 1899, à dix heures et demie du matin, à la Mairie.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat, bureau des travaux, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

Vol. — M. Oscar Huque-Lepers, employé de commerce, 34 ans, rue Kleber, 59, à Croix, était parti avec sa femme, dimanche, vers quatre heures du soir.

En rentrant, vers six heures du soir, il s'aperçut que le verrou intérieur de la porte d'entrée était fermé ; de plus, une lumière brillait au 1er étage.

Avec deux passants il se rendit dans les terrains vagues de derrière et pénétrait par la porte de la cour ; il constata que des malfaiteurs avaient escaladé le mur et brisé un carreau de la véranda pour ouvrir la porte de l'habitation.

On lui avait volé une montre en or de la valeur de 100 fr. une tirelire d'enfant contenant une dizaine de francs et un veston de cheviotte évaluée quinze francs.

Une enquête est ouverte.

Après boire. — Le nommé Edouard Couent, 22 ans, né à Florenville (Belgique), tisserand, rue des Ogiers, avait passablement ingurgité des liquides dimanche, lorsque vers dix heures et demie du soir, il se jeta, sans motif connu, sur le sieur Leen Achille, 30 ans, tisserand, demeurant rue de Mulhouse, 18.

Il se livra sur lui à de fortes violences et s'armant tout à coup avec une paire de ciseaux fermés le frappa à bras raccourcis et lui déchira son pardessus.

Le garde Delfortrie, appelé, fit reconduire le batailleur à son domicile par son frère, le froid étant trop vif pour l'incarcérer au violon.